

Majesté, et qu'elle pourra encore pendant de longues années donner, comme membre du grand conseil de la nation, le bénéfice de son expérience et de son habilité éprouvée au maintien du bien-être et l'intégrité de l'empire britannique.

JAMES COCKBURN,  
*Orateur.*

CHAMBRES DES COMMUNES,  
Mardi, 11 juin 1972.

La dite adresse étant lue une seconde fois, est adoptée, le grossoisement en est ordonné, et il est ordonné qu'elle soit communiqué au Sénat.

L'hon. *M. Campbell* a proposé secondé par l'hon. : *M. Letellier de St. Just*.

De concourir avec la Chambre des Communes, en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que l'hon. : président signe la dite adresse au nom de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a acquiescé à son adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ; " et que la dite adresse sera présentée à Son Excellence le gouverneur-général de la part de cette chambre par les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte du chemin de fer et du pont du *Sault Ste. Marie* auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable *M. Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Ferrier*, secondé par l'honorable *M. Girard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer central de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte